Mercredi 1er mars 2023 106e année - N°8

Baulmes - Vuitebœuf Rances - Champvent Essert-s.-Champvent Valeyres-s.-Rances Villars-s.-Champvent Vugelles-La Mothe Sergey - L'Abergement Mathod - Suscévaz Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN **HAIR Otticities**

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66 Fax 024 459 19 64 Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00 Mercredi après-midi: 14 h 00 - 18 h 00 Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Mathod, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 5 mars 2023

10 h 00 Lignerolle Culte des familles. A. Ledoux. Grandson 10 h00 Culte. Cène. F. Lemrich. **Bonvillars** 10 h00 Culte. Baptême. T. Gasteiner. Chamblon 10 h 30 Culte. 2^e dimanche de la Passion. J. Ménétrey.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES I er et 3e dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes



Autorisation municipale

La Municipalité a autorisé l'abattage d'un érable champêtre sur la parcelle N°113.

Requérants: M^{me} et M. Wyss, route de Vugelles II, 1445 Vuitebœuf

La Municipalité

Dispense d'enquête N° 2023-01

La Municipalité a décidé, en sa séance du 20 février 2023, de dispenser des formalités d'enquête les travaux suivants:

Requérant: Jean-Luc Degiez

Objet: Demande d'installation photovoltaïque.

Cet avis est affiché aux piliers publics de Peney et de Vuitebœuf du I er mars au 30 mars 2023.

La Municipalité



Séance d'information publique

Projet de construction d'un complexe communal avec salle polyvalente

Nous informons nos citoyens et citoyennes que le: mardi 7 mars 2023 à 19 h 30

à la grande salle de Champvent

se tiendra une séance d'information sur le projet de construction d'une nouvelle grande salle polyvalente au Battoir.

La Municipalité

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal jusqu'au 24 mars 2023, dernier délai:

- les chiens acquis ou reçus en 2022;
- les chiens nés en 2022 restés en leur possession:
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2022:
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

(Uniquement les cas non signalés en cours d'année.)

Les indications suivantes sont nécessaires: race, couleur de la robe, date de naissance, d'acquisition ou de décès et numéro de la puce électronique.

La Municipalité



VUGELLES LA MOTHE

Dispense d'enquête

Dans sa séance du 23 février 2023, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête publique les travaux de construction suivants:

Propriétaire: M. Laurent Vulliez

Parcelle N°: 108

Nature des travaux: Construction d'une pergola «végétalisable» et d'un grill en béton dans le prolongement du couvert à voiture existant. Structure de la pergola en métal gris (RAL 9007).

Dimensions: 3.80 x 4.80 x 3.30 m

Cet avis est affiché au pilier public du le au

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser par écrit à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus. Le dossier peut être consulté durant cette période au greffe municipal, pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande.

La Municipalité



MATHOD

Autorisation municipale Dispense d'enquête

La Municipalité, dans sa séance du 6.02.2023, autorise M. Maïc Martins, chemin Clos Cugnez 8 à Mathod, parcelle N° 63, à effectuer divers travaux d'entretien dans son garage et dans son jardin.

La Municipalité l'autorise à poser un portail ainsi qu'à créer 3 marches.

La Municipalité



SERGEY

Recensement des chiens

En application de l'art. 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Sergey informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal, jusqu'au 31 mars 2023:

- les chiens acquis ou reçus en 2022
- les chiens nés en 2022 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2022 (pour radiation)
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Mercredi 1^{er} mars 2023



SERGEY

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique, mise en place par un vétérinaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les détenteurs d'animaux ainsi nouvellement identifiés s'inscriront directement auprès d'AMICUS par le biais du «help desk» (0848 777 100 ou info@ amicus.ch).

La détention de chiens potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité

SOLCREATIONS OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable Stratifié - Ponçage Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

à votre service

pepuis 30 ans www.solcreations.ch

021 887 74 30 024 426 07 26

CHAMPVENT - Grande salle

Vendredi 3 mars 2023 à 20 h 15

Match aux cartes par équipes

Fr. 25.- par personne

Des magnifiques lots récompenseront tous les participants

En attendant les résultats une collation vous sera offerte

Inscriptions sur place dès 19 h 00 ou par tél. au 079 347 46 30

Venez nombreux passer une bonne soirée en notre compagnie

Se recommande: Club de quilles, Montélaz

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces: Greffe municipal de Baulmes Tél. 024 459 15 66 Courriel: info@baulmes.ch GROUPEMENT DES «AÎNÉS»

de Baulmes - Vuitebœuf/Peney - Rances - Valeyres-sous-Rances

LOTO + GOÛTER

Jeudi 9 mars 2023 à 14 h 00 Annexe de la grande salle de RANCES

(Sans inscription préalable)

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour cette animation.



La kinésiologie identifie l'origine d'un blocage physique ou émotionnel et en LIBÈRE LE STRESS. Elle rééquilibre l'énergie et permet ainsi D'AMÉLIORER SON BIEN-ÊTRE et son équilibre intérieur pour SE REMETTRE EN MOUVEMENT.

La kinésiologie peut vous aider dans les domaines suivants :

- Troubles du sommeil, fatigue
- Stress et angoisses
- Peurs et phobies
- Douleurs

- Manque de confiance en soi
- Etape de vie difficile
- Gestion des émotions
- Difficultés d'apprentissage

LIBÉREZ-VOUS DE VOS BLOCAGES!

CHRISTEL BESUCHET | KINÉSIOLOGUE agréée ASCA et RME | ② 078 624 76 03 Rue du Levant 7 − 1373 Chavornay | Rue en Parchet 3A − 1372 Bavois www.equilibre-kinesiologie.ch



Vos commandes par téléphone au 024 442 22 70

electroval.ch



Mercredi 1er mars 2023

YVERDON-LES-BAINS

La Marive

AVEC

MYRIAM DERIAZ

JEAN QUINCHE **ENRIQUE CLIMENT**

VANESSA DERIAZ

MATTEO MARCHI

À LA RÉGIE

NOÉ STUDER

MISE EN SCÈNE NADINE PERUSSET

Samedi 4 mars 2023 à 20h00

Ouverture des portes à 18h30

SUPER LOTO

30 tours pour Fr. 10.- le carton / Planche de 6 cartons Fr. 50.-Quine Fr. 60.- / Double Fr. 80.- / Carton Fr. 120.- avec JACKPOT / TOUS LES LOTS EN ESPÈCES Royale à Fr. 5.- le carton / 4 cartons pour Fr. 15.- / 4 prix à Fr. 300.- en espèces

Organisation: Tir Sportif Yverdonnois, Yverdon-les-Bains

Gaillard Sanitaire-Chauffage à Lignerolle

Succession

à Orzens

Téléphone: 021 887 75 75

Site internet: www.houriet-sanitaire.ch





THÉÂTRE DU CHÊNE

HÔTEL DE VILLE À BAULMES



MARS 2023

VENDREDI: 10, 17, 24 SAMEDI: **4, 11, 18, 25** DIMANCHE: 5, 19

COMPLET Les 5 et 19 mars

INFORMATION ET RÉSERVATIONS 024/543.00.74 WWW.MONBILLET.CH

OUVERTURE DES PORTES

DIMANCHE 15H SPECTACLE À 16H

VENDREDI, SAMEDI 18H30 SPECTACLE À 20H BAR ET PETITE RESTAURATION À DISPOSITION



Mercredi 1^{er} mars 2023

Maraboutage et dérives

Le monde ésotérique est particulièrement propice aux pratiques trompeuses. Leurs auteur·e·s n'hésitent pas à exploiter les faiblesses des victimes.

Prise de contact

Il est fort probable que vous ayez déjà été confronté·e à des publicités de personnes se présentant comme douées de pouvoirs magiques et prétendant exaucer tous vos souhaits (par exemple le retour de l'être aimé).

Tout d'abord, il est important de préciser que le but du présent article n'est pas de dénigrer les croyances des personnes qui pratiquent le maraboutage ou y recourent. Au même titre que beaucoup d'articles sur ce site, l'enjeu est ici de vous mettre en garde. Notre but est aussi de vous conseiller pour identifier et éviter les pratiques malhonnêtes, illégales ou même dangereuses.

Avant la transition numérique, les marabouts, mages et autres sorcier·e·s se faisaient connaître uniquement via des moyens «physiques». Il s'agissait de cartes de visite laissées dans les boîtes aux lettres ou sur les parebrises des voitures, ou encore de petites annonces dans les journaux. Désormais, ces personnes utilisent également internet et les réseaux sociaux pour se faire connaître. Il est important de préciser que leurs sites (frauduleux ou non) sont généralement très bien référencés sur Google.

Afin d'appâter leurs victimes, les charlatans proposent souvent une première consultation à un prix abordable. C'est par la suite qu'elles et ils leur demandent de grandes sommes en prétextant la nécessité de nouveaux rituels ou nouvelles consultations.

Il arrive que ces malfrats ne se déplacent même plus pour récupérer l'argent en personne auprès de leurs proies. Ils se le font alors virer directement sur un compte bancaire à l'étranger.

Un moment de détresse

Tout le monde est susceptible de se retrouver à un moment dans une situation d'incertitude ou de faiblesse. Ainsi, bien des personnes s'adressant à des marabouts voient en ces personnes une solution à un problème ou à une souffrance. Un rapport de force, voire une dépendance, peut donc vite s'installer à la défaveur des client-e-s qui veulent voir leurs souhaits exaucés.

Cette situation rend les dérives vers des pratiques malhonnêtes particulièrement faciles. En effet, le·a sorcier·e dispose d'un



pouvoir d'influence considérable sur sa victime potentielle. Il s'agit d'un domaine ésotérique par définition inconnu de sa clientèle et dans lequel il n'existe aucune réglementation.

Le-a mage est donc libre de «prescrire» les prestations qu'elle ou il souhaite et de les facturer comme bon lui semble. Elle ou il profite de la sorte de la vulnérabilité et de la méconnaissance de ses client-e-s. Dans les cas les plus graves, les victimes de pratiques malhonnêtes finissent par se ruiner à force de cumuler rituels ou consultations.

Conseils de prévention

- Si vous traversez une période difficile, préférez les conseils d'un·e professionnel·le certifié·e (thérapeute, assistant·e social·e, médecin, etc.). En cas de besoin, le guide social romand peut vous orienter dans vos démarches.
- Si vous pensez que vous ou un proche êtes victimes d'une arnaque, contactez le poste de police le plus proche.

Source: votrepolice.ch